

PROGRAMME DU STAGE

Ce programme est donné à titre indicatif et non contractuel. Il pourra être modifié en fonction de la météo ou pour toute autre raison jugée nécessaire par l'association Mille-Traces.

1^{er} jour : Accueil et installation des stagiaires.

Présentation du stage et de l'association Mille-Traces.

Sortie sur le terrain après le déjeuner, découverte du massif, sa géologie, son couvert forestier, sa faune sauvage. Les mesures de sécurité à prendre en montagne, apprendre à préparer un « fond de sac », s'orienter.

En soirée, projection le retour du loup en France.

2^{ème} jour : Sortie de terrain à la journée avec repas tiré du sac :

Le territoire des loups du Vercors, effectifs, zones estivales, zones hivernales, reconnaissance des indices de présence, impact de la transhumance sur les paysages, relation troupeaux-loups, relations faune sauvage-loup, etc....

Soirée échanges d'expériences naturalistes ou éventuellement nuit en refuge avec affût nocturne, selon météo, et disponibilité du refuge.

3^{ème} jour : Sortie de terrain à la journée avec repas tiré du sac :

Suite du suivi de terrain.

Retour au gîte en début d'après-midi, échanges et rencontre avec un intervenant (berger, éleveur, vétérinaire, ou agent de l'administration ONF, PARC, Réserve, ou ONCFS).

FORMALITES ADMINISTRATIVES

L'inscription définitive au stage est enregistrée par l'association, à réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Chèque d'acompte du séjour
- Bulletin d'adhésion à Mille – Traces avec chèque de versement
- Le solde est à régler au début du stage

INFORMATIONS GENERALES

Accès et transport :

Le transport est à la charge des stagiaires. Dans la mesure du possible, un regroupement des participants peut être effectué en gare de Valence. Contacter l'association la semaine précédant l'arrivée pour tous renseignements. Nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées des participants pour un éventuel covoiturage.

Assurance :

Les participants à nos stages sont couverts par une assurance qui garantit les risques matériels, corporels et la responsabilité civile par l'adhésion à notre association.

Annulation :

L'annulation venant de l'association est suivie du remboursement à l'avance. Le stage sera maintenu à partir de 12 participants.

En cas d'annulation du participant moins de 15 jours avant le début du stage, l'acompte ne sera pas remboursé.

Le tarif comprend l'encadrement des stagiaires lors de la formation. L'hébergement et la pension sont en suppléments. Liste d'hébergeurs disponible.